



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 22.04.2022, **Publication répétée:** 21.04.2022, 25.04.2022

Numéro de publication: BH00-0000006990

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Genève, Rue David-Dufour 5, 1205 Genève

Sommation des entreprises individuelles, Francisco Arada

2. Publication

Organisation concernée:

Francisco Arada
CHE-109.959.257
square Clair-Matin 26
1213 Petit-Lancy

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce.

Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 26.05.2022

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Genève,
Rue David-Dufour 5, P.O.B. 64, 1211 Genève 8,
1205 Genève